

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique sera ouverte en mairies de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel, Sexcles et Mercoeur, pendant 30 jours consécutifs, du 7 janvier 2019 au 5 février 2019 inclus, sur le projet de création d'un parc éolien sur le territoire des communes de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel, de Sexcles et de Mercoeur, présenté par la société Parc éolien Corrèze 1, filiale de la société EOLFI SAS. L'enquête porte sur une demande d'autorisation unique regroupant :

- au titre de l'article L. 512-1 du code de l'environnement (installations classées pour la protection de l'environnement) pour exploiter un parc éolien composé de dix aérogénérateurs d'une puissance nominale de 2 à 3,3 MW, soit une puissance totale estimée entre 20 et 33 MW, et des installations techniques s'y rapportant réparties comme suit : sept éoliennes, trois postes de livraison sur la commune de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel, deux éoliennes sur la commune de Sexcles, et une éolienne sur la commune de Mercoeur,
- une demande de permis de construire au titre de l'article L. 421-1 du code de l'urbanisme,
- une demande d'autorisation de défrichement au titre des articles L. 214-13 et L. 341-3 du code forestier, sur une superficie de 1 ha 68 a 0 ca, dont 0,4 ha soumis à autorisation,
- une demande d'approbation au titre de l'article L. 323-11 du code de l'énergie.

Cette demande relève de la nomenclature des installations classées pour la rubrique suivante :

Rubrique	Activité	Capacité	Régime
2980	Installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs : 1. Comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m	10 aérogénérateurs. Hauteur du mât de 137 à 140 m Diamètre du rotor de 114 à 126 m Puissance de 2 à 3,3 MW Puissance totale de 20 à 33 MW	A

A (Autorisation)

Une commission d'enquête a été désignée par le tribunal administratif de Limoges. Elle est composée comme suit :

Président : Monsieur René BAUDOIX, retraité de la fonction publique.

Membres titulaires : Messieurs Jean-Paul BAUDET, enseignant en génie civil retraité et Jacques BROCHU, retraité de la gendarmerie.

Le dossier d'enquête comprenant notamment une étude d'impact et son résumé non technique, l'avis de l'Autorité Environnementale, sera tenu à la disposition du public, du 7 janvier 2019 au 5 février 2019 inclus :

- sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>

- en mairies de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel, de Sexcles et de Mercoeur aux heures d'ouverture des services :

* Mairie de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel

* Mairie de Mercoeur

* Mairie de Sexcles

- les lundi, mardi, jeudi, vendredi :
de 09h00 à 12h00, de 14h00 à 17h00
- le mercredi : de 9h00 à 12h00

- les lundi, jeudi : de 14h00 à 16h30
- les mardi, vendredi : de 09h00 à 12h00
- le samedi : de 09h00 à 10h00

- les lundi, mardi, jeudi, vendredi :
de 08h00 à 12h30

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture (bureau de l'environnement et du cadre de vie, 1 rue Souham à Tulle) aux heures d'ouverture des services : du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et 13h30 à 16h30.

Le public pourra :

- consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, tenus à sa disposition en mairies de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel, de Sexcles et de Mercoeur,

- adresser ses observations et propositions au président de la commission d'enquête :

- o par correspondance à la mairie de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel, siège de l'enquête (adresse postale : Le Bourg 19430 Camps-Saint-Mathurin-Léobazel).
- o par courrier électronique adressé à pref-environnement@correze.gouv.fr (mentionner dans l'objet du courriel Enquête publique sur le projet du Parc éolien du Deyroux)

Un membre au moins de la commission d'enquête sera présent en mairies de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel, de Sexcles et de Mercoeur pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux jours et heures suivants :

* Mairie de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel

* Mairie de Mercoeur

* Mairie de Sexcles

- lundi 7 janvier 2019 de 09h00 à 12h00
- mercredi 16 janvier 2019 de 09h00 à 12h00
- jeudi 24 janvier 2019 de 14h00 à 17h00
- mardi 5 février 2019 de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

- vendredi 11 janvier 2019 de 09h00 à 12h00
- mardi 22 janvier 2019 de 09h00 à 12h00

- jeudi 17 janvier 2019 de 09h00 à 12h00
- mardi 29 janvier 2019 de 09h00 à 12h00

A l'issue de l'enquête, un exemplaire du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposé à la préfecture de la Corrèze (Bureau de l'environnement et du cadre de vie) et aux mairies de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel, de Sexcles et de Mercoeur pour y être tenu sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la société Parc éolien Corrèze 1, Madame Mélanie GEORGEVITCH, chef de projet, tel : 06 99 83 99 84, email : melanie.georgevitch@eolfi.com.

A l'issue de la procédure réglementaire, le préfet de la Corrèze statuera par voie d'arrêté préfectoral sur la demande d'autorisation unique (autorisation avec prescriptions ou refus).

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête ainsi que l'arrêté préfectoral statuant sur la demande d'autorisation unique seront publiés sur le site Internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>.

Tulle, le 12 DEC. 2018

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général



Eric ZABOURAEFF